VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE

ARRETE DU MAIRE

N° 2026- 325

POLICE MUNICIPALE
Tél : 04.90.90.17.00
Réf. : CD/JMB

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DÉBIT DE BOISSONS TEMPORAIRE

Débit de boissons 3 groupe

Monsieur le Maire,

Je soussigné Mme ABBIATECI Jeannine

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L.3334-2 du CSP (ord n° 2000-548 du 15/06/2000) l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à aux Arènes

A l'occasion de : Trophée Taurin

Du 4 Oct 2025 10h au 4 Oct 2025 22h

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 10 Août 2025

Signature :

ARRETE DU MAIRE

Je soussigné, Marcel MARTEL, Maire de CHATEAURENARD,
Vu l'article L.2122-28 du code général des collectivités territoriales,
Vu art L.3334 – 2 du CSP (ordonnance n° 2000-548 du 15 juin 2000),
Vu la loi n°2015-990 du 6 Août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques et l'ordonnance n°2015-1682 du 17 Décembre 2015 portant simplification de certains régimes d'autorisation préalable et de déclaration de entreprises et des professionnels,
Vu la demande ci-dessus,

ARRETE :

Article unique (1)

M. me ABBIATECI Jeannine

est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire du 3 eme groupe

Du 04/10/2026 à 10h00 au 04/10/2026 à 22h00

A l'occasion de TROPHEE TAURIN aux arènes de CHATEAURENARD

A charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons, et plus particulièrement à la protection des mineurs.

Fait à Châteaurenard, le 10/08/2026
L'Adjoint au Maire délégué à la Sécurité
Eric CHAUVET

MAIRIE de CHATEAURENARD (B-du-Rh)

Ampliation sera adressée à :
- Madame la Sous-Préfète d'ARLES,
- Brigade de Gendarmerie de CHATEAURENARD,
- PSIG de CHATEAURENARD,
- L'intéressé. LE PRESENT ARRETE DOIT ETRE AFFICHE SUR LE LIEU DU DEBIT DE BOISSONS